

## La Réforme à Meaux

### I. Des début de la Réforme aux Guerres de religion (XVI<sup>e</sup> siècle).

#### 1. Les prémisses de la Réforme.

Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux de 1516 à 1534, a mis en œuvre une politique de rénovation de l'Eglise. Il fit venir auprès de lui de nombreux humanistes, tels que Lefèvre d'Étaples, pour former un petit groupe appelé le « cénacle de Meaux ». Pendant son séjour dans la ville, Lefèvre d'Étaples fit imprimer en 1522 une traduction française des Évangiles (1522) ; il écrivit aussi un livre de piété utilisé dans toutes les églises du diocèse de Meaux, mais condamné en 1525 par la Faculté de Théologie de Paris.

#### Texte n°1 : lettre de Lefèvre d'Étaples à Guillaume Farel (1524).

« Le Nouveau Testament traduit en français a été accueilli avec un empressement extraordinaire par le simple peuple, auquel dans notre diocèse on le lit les dimanches et jours de fête. Le Roi a écarté les obstacles que quelques personnes voulaient mettre à la diffusion de cette parole ».

Extrait de M. Mousseaux, *La Brie protestante*, 1967 (réédition par Christian de Bartillat – Presses du Village, 1998), p. 51.

Guillaume Briçonnet souhaitait une rénovation interne de l'Eglise, mais non une rupture complète. Dès 1523, il prit ses distances avec les réformateurs les plus avancés, comme Guillaume Farel, et finit par disperser le « cénacle de Meaux ». Mais les idées de Luther et de Calvin firent de nombreux adeptes dans une partie de la population meldeoise.

#### 2. Premières exécutions.

La position de l'Eglise et du roi se durcit progressivement à l'égard des réformés, et aboutit à des condamnations à mort. A Meaux, quatorze protestants furent ainsi brûlés vifs, tandis que d'autres étaient fouettés et bannis.

#### Texte n°2 : le bûcher des Quatorze (1546).

« On en surprit en 1546 une soixantaine dans la maison d'un nommé Etienne Mangin, cardeur de laine, au grand Marché de Meaux. Le lieutenant général et le procureur du roi s'y transportèrent ; on se saisit d'eux, et leur procès fut fait au Parlement. (...) Etienne Mangin et treize autres furent condamnés à être brûlés vifs au grand Marché, après avoir subi la question extraordinaire ».

Dom Toussaints du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, 1731, livre I, p. 348.

Quelques explications :

- le Marché de Meaux est le quartier situé dans la boucle de la Marne, où se trouvent toujours aujourd'hui les halles.
- le Parlement est la cour de justice royale.
- la « question extraordinaire » signifie que les accusés ont subi la torture..



Guillaume Briçonnet mena d'importants travaux sur sa résidence épiscopale ; on lui attribue notamment la construction du grand escalier en brique et pierre qui domine la façade.

En quelle langue étaient lus les textes sacrés au Moyen Âge ?

Comment, d'après ce texte, fut accueillie la traduction de ces textes en français ?

Quelle est la position du roi François I<sup>er</sup> vis-à-vis des rénovateurs au début de son règne ?



Le Grand Marché de Meaux, où furent brûlés les Quatorze.

Où se réunissaient les réformés ?

Pourquoi ?

Quelle est la profession de leur « chef » ?

Qu'est-ce que cela indique sur la pénétration de la Réforme dans le peuple de Meaux ?

Quel est le sort qui a été réservé aux principaux protestants de Meaux ?

### 3. Les Guerres de religion.

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les deux communautés en sont venues à une véritable guerre. A Meaux, les protestants étaient nombreux, notamment dans le quartier du Marché. En 1562, ils essayèrent de s'emparer de l'ensemble de la ville et pillèrent plusieurs églises, notamment la cathédrale et l'abbaye Saint-Faron (voir **choix de textes n°4 : « la cathédrale dans l'Histoire »**), mais ils ne purent s'y maintenir et les fortifications du Marché furent en partie démantelées. Dix ans plus tard, en 1572, un tribut sanglant allait être payé à la Saint-Barthélemy.

#### Texte n°3 : la Saint-Barthélemy à Meaux (1572).

A la suite du massacre des protestants à Paris dans la nuit de la Saint-Barthélemy, du 23 au 24 août 1572, l'ordre arrive à Meaux de tuer les réformés. Le procureur du roi Louis Cosset les fait arrêter et enfermer au château. Puis il procède à l'appel des victimes.

« Chacun des hommes qui sortit par cette petite porte de la geôle (...) fut accueilli par des coups de dagues, d'épées de hallebardes, de pistolets, de merlins. Nicolas Maciet, frère de Jean [déjà tué à la porte de sa maison], greffier au bailliage, se mit à genoux prononçant une ardente prière que le coup mortel interrompit. Beaucoup en firent autant, entre autres Quentin Croyer, qui pria tout haut Dieu « qu'il pardonnast à ses meurtriers, de quoy eux ne faisoient que rire ». Un autre fut vivant coupé en morceaux ; un enfin, qui avait une cuisse cassée, fut promené par la ville sur une petite charrette avant d'être massacré. »

Antoine Carro, *Histoire de Meaux*, 1865, p. 231.

Comment les catholiques se comportent-ils, d'après ce texte, à l'égard des protestants ?

-----

-----



Un épisode des Guerres de religion à Meaux : en septembre 1567, les protestants avaient projeté de s'emparer du roi Charles IX qui résidait près de la ville ; mais un régiment de gardes suisses vint assurer la protection du roi.

Quel détail montre que la population de Meaux, dans son ensemble, n'a pas désapprouvé le massacre ?

-----

-----

## II. Une religion tolérée, puis interdite (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles).

Henri IV, pour mettre un terme aux Guerres de religion, promulgua en 1598 l'édit de Nantes qui permettait aux protestants d'exercer leur culte dans certains lieux. Près de Meaux, ils furent ainsi autorisés à construire un temple à Chermont, près de Nanteuil-lès-Meaux. Mais en 1685, Louis XIV abrogea l'édit de Nantes et interdit l'exercice de la « religion prétendue réformée » ou R.P.R.

#### Texte n°4 : lettre de Louvois à M. de Mesnars (1685).

« Le moyen de parvenir à la conversion des gens de la R.P.R. de l'évêché de Meaux est d'y tenir les quatre compagnies de Dragons de la Reine en les faisant loger chez eux ».

Extrait de M. Mousseaux, *La Brie protestante*, 1967 (réédition par Christian de Bartillat – Presses du Village, 1998), p. 170.

De nombreux protestants de la région de Meaux s'enfuirent, mais un certain nombre de familles restèrent sur place, en pratiquant leur religion de manière clandestine. L'un des signes de cette présence protestante est l'enterrement des défunts dans le jardin de la famille, et non au cimetière catholique (sauf pour les enfants, jusqu'à l'âge de sept ans).

Quel est le but recherché par le ministre de Louis XIV, Louvois ?

-----

Comment compte-t-il y parvenir ?

-----

Ce moyen te semble-t-il garantir une véritable conversion ?

-----

## Texte n°5 : demande d'inhumation dans un jardin à Meaux (1781).

« A Monsieur le Lieutenant général de police de la ville de Meaux  
 Supplie humblement Charlotte Delaitre, veuve de Louis Delaitre, jardinier à Meaux, y demeurant rue Saint-Nicolas, disant que ledit Louis Delaitre, son mari, est décédé le jour d'hier, sur les huit heures du soir, dans sa maison située rue Saint-Nicolas ;  
 que ledit Delaitre professant de son vivant la religion

prétendue réformée et ne pouvant par conséquent recevoir la sépulture ecclésiastique, elle croit devoir s'adresser à vous, en exécution de la déclaration du roy du 9 avril 1736 à l'effet de lui permettre de le faire inhumer suivant l'usage. Ce considéré, Monsieur, il vous plaise permettre à la suppliante de faire inhumer au jour et heure qu'il vous plaira indiquer ledit défunt Delaitre son mari dans son jardin, tenant à sa maison susdésignée. »

Document publié dans le *Dictionnaire topographique et historique des rues de Meaux*, tome 3 (Meaux : Société littéraire et historique de la Brie, 1999), p. 138-139.

Où Charlotte Delaitre veut-elle faire enterrer son mari ?

Pourquoi ?

### III . Une reconnaissance officielle.

#### Texte n°6 : Dégradations au temple (1851).

En 1787, « l'édit de tolérance » de Louis XVI rendit aux protestants leurs droits en matière d'état-civil. La Révolution leur restitua la liberté de culte. A la faveur de la vente des « biens nationaux », le pasteur Hervieux acheta l'ancienne église Saint-Thibault pour en faire le temple de Meaux. De 1847 à 1849, l'architecte de la ville Pierre Savard construisit un nouveau

temple dans le faubourg Saint-Nicolas. Celui-ci est toujours utilisé par la communauté réformée de Meaux. Malgré tout, l'entente ne fut pas toujours cordiale entre les deux communautés au XIX<sup>e</sup> siècle. Le témoignage du pasteur de Meaux, dans le texte qui suit, montre que la discorde entre protestants et catholiques fut parfois longue à s'apaiser...

« Meaux, le 25 novembre 1851.  
 Monsieur le Maire,  
 J'ai eu déjà l'occasion de vous signaler les dégâts faits aux vitraux du temple du côté de la ruelle, et même sur la place. Ces dégâts ont été soigneusement réparés, il y a quelques semaines. Je viens vous prévenir qu'ils recommencent, et que plusieurs vitraux ont été à nouveau brisés, malgré la vigilance qui paraît avoir été mise à découvrir les auteurs de ces délits. Dimanche dernier, l'un de ces vitraux a été

brisé par une pierre lancée pendant que je faisais le service. (...) Nous prévenons encore Monsieur le maire, que le consistoire est obligé de faire nettoyer périodiquement les alentours du temple de ce même côté, et comme il est indispensable que cet édifice soit respecté, nous lui demandons ou de faire condamner la ruelle par une clôture, ou d'y faire placer un poteau qui défende sous peine de police d'y déposer aucunes ordures. »

Un mot d'explication :  
 Le **consistoire** est l'assemblée qui gère le fonctionnement de la communauté protestante.

Depuis quand le temple est-il construit lorsque le pasteur écrit cette lettre ?

Comment certains habitants de Meaux traitent-ils ce nouveau lieu de culte ?

Quel est le terme employé par le pasteur pour caractériser le bris des vitraux ? Ce terme te paraît-il adapté ?



Le portail du temple de Meaux.